



Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

**SLOW** 17

ID : 033-213300700-20211019-2021\_53\_22-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Audrey JOLLY, Renaud CHEIN.

**Etaient absent excusé :** Catherine SANCHEZ

**Secrétaire de séance :** M. LASSALLE Jacques

**Finances 2021/53 N°22**

**Budget AEP 2021\_Décision modificative n°1**

Vu la délibération en date du 8 avril 2021 portant adoption du Budget Principal 2021 ;

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que l'examen des emprunts du budget AEP ont fait ressortir des anomalies qui nécessitent :

- une régularisation par des opérations d'ordre budgétaire de ré-imputation
- une modification des imputations budgétaires pour les emprunts ADOUR GARONNE
- des crédits supplémentaires de 746 € au compte 167 pour l'échéance de l'emprunt ADOUR GARONNE du 15/07/2018 qui n'a pas été mandatée.

Les emprunts concernés sont les suivants :

- 1) **EMPRUNT A3307051 de 120 000 € à annuité constante annuelle de 8 615,06 €**

A ce jour il manque 1 918,71€ en capital (compte 1641) et cette somme a été mandatée en trop en intérêts (compte 66111).

- 2) **EMPRUNT 83381222 de 150 000 € à annuité constante trimestrielle de 2 696,96 €**

L'échéance du 15/11/2017 est erronée. La somme de 233,70 € a été mandatée en capital (compte 1641) et elle manque en intérêts (compte 66111).

- 3) **EMPRUNT ADOUR GARONNE 120 2007 00561 001 de 26 110 € à annuité constante annuelle de 1 740,66 €**

Les crédits ont été votés au compte 1641 sur le BP 2021, proposition de modifier l'imputation (compte 167)

- 4) **EMPRUNT ADOUR GARONNE 120 2007 00561 002 de 11 190 € à annuité constante annuelle de 746,00 €**

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Les crédits ont été votés au compte 1641 sur le BP 2021, proposition de modifier l'imputation (compte 167)

- Proposition de voter des crédits supplémentaires de 746 € au compte 167 pour l'échéance de l'emprunt ADOUR GARONNE du 15/07/2018 qui n'a pas été mandatée et de diminuer le compte 2158 de 746 € pour équilibrer la décision modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter les virements de crédits et les crédits supplémentaires suivants, sur le budget annexe AEP exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
66111	66	233,7	773	77	1 918,71
	O23	1 685,01			
	<b>Total</b>	<b>1 918,71</b>		<b>Total</b>	<b>1 918,71</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
1641	16	-567,95	1641	16	233,7
167	16	3232,66		O21	1 685,01
2158	21	-746			
	<b>Total</b>	<b>1918,71</b>		<b>Total</b>	<b>1 918,71</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX

